

24 – Avis formulé par le Conseil Municipal sur le bilan du dernier exercice clos le 30 septembre 2025 de la SEMGEMA (Société d'Economie Mixte pour la Géothermie à Maisons-Alfort)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1524-5°14,

Vu le rapport annuel de la SEMGEMA,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale – Finances du 14 septembre 2026,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer après un débat sur le rapport annuel de la SEMGEMA,

Considérant que des travaux très importants ont débuté en avril 2025 avec le démantèlement des installations de cogénération puis, à partir de juin, la réhabilitation de la centrale avec l'installation de 2 PAC de 2 MW chacune et d'une chaudière de secours de 6 MW,

Considérant que les travaux ont nécessité l'arrêt de la géothermie de juillet à octobre 2025,

Considérant que les installations ont fonctionné de façon très satisfaisante puisque les taux de disponibilité des installations se sont élevés à 99,37% pour MA1 et 74,72% pour MA2, y compris l'unité de cogénération sur MA2 et la PAC sur MA1, soit des résultats supérieurs à ceux de 2024 pour le réseau MA1,

Production (en MWhu)	MA1	MA2	TOTAL	Pour mémoire 2024
Production en MWh	58 834	71 517	128 725	129 696
Production livrée en sous-station (en MWhu)	52 970	65 777	118 747	118 837
Production géothermale (en MWhu)	35 013	18 990	54 003	71 310
Appoint gaz (en MWh) PCI	11 931	16 131	28 062	12 886
Appoint FOD (en MWh) PCI	862	2 999	3 161	3 370
Cogénération (en MWhu)	6 853	21 633	28 486	30 793
Production PAC	(2 450)	-	(2 450)	(2 002)
Taux de couverture	66,10	29,11	50,00	60,00
Taux de disponibilité des installations	99,37	74,72	-	-
Débit géothermal maximum	300	260	560	560
Température tête de puits	72° C			

Considérant la situation de la SEMGEMA sur le plan financier qui peut se résumer comme suit :

Les produits de l'exercice (exploitations, financiers exceptionnels) sont de 16.569.840 € contre 13.938.540 € l'exercice précédent en augmentation de 19%,

Les charges (exploitations, financières exceptionnelles) s'élèvent à 16.417.561 € contre 13.182.406 € l'exercice précédent en hausse de 24%,

Conduisant à un résultat net de 152.278,78 € au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 contre 756.134,775 € sur l'exercice précédent.

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260915-DEL24AF150926-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Considérant les capitaux propres de la SEMGEMA au 30 septembre 2025 :

- Capital souscrit	80.000 €
- Réserve légale	8.000 €
- Autres réserves	1.888 €
- Report à nouveau	4.483.247 €
- Résultat de l'exercice	152.279 €
Les capitaux propres s'élèvent désormais à	4.725.414 €

Après avoir entendu l'exposé,

Délibère

Article unique

Emet un avis favorable sur le bilan de l'exercice 2024/2025 de la SEMGEMA clos le 30 septembre 2025.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Romain MARIA

Le Secrétaire de séance



Stéphane CHAULIEU

Délibération affichée le : 22.09.2026

Délibération adoptée par :

45 voix pour

00 voix contre

00 abstention(s)

00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260915-DEL24AF150926-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Nombre de Membres

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

Composant le Conseil Municipal : 45
En exercice : 45
Présents à la séance
Ou représentés : 45

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-six, le mardi 15 septembre à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Romain MARIA, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 9 septembre 2026, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. MARIA, Maire,
M. CAPITANIO, Mme PEREZ, M. BARNOYER, Mme HARDY, M. CHAULIEU, M. BORDIER,
Mme YVENAT, M. SIMEONI, Mme FRANCKHAUSER

Adjoint au Maire

MM. SAMBA, HUGON, Mme DELESSARD, M. AVISSE, Mme NGUYEN, MM. DAB,
FRANCINI, Mme ROBLOT, MM. TONNELIER, MOTTEAU, Mmes FORTIN, LEMOINE,
DOUIS, MOUTAT, MM. DELEUSE, MAROUF, RISCH, Mme CHARLES, M. CHARRIER,
M. TENDIL, Mmes LATOUR, PANASSAC, JADLA, MM. POHU, MANGIN, PAGÈS,
Mme ALTUN

Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme BÉYO ayant donné mandat à Mme HARDY
Mme CHAPTAL ayant donné mandat à Mme PEREZ
M. FRESSE ayant donné mandat à M. CAPITANIO jusqu'à la question n°13
Mme CUSSAC ayant donné mandat à M. BORDIER
Mme PHILIPONET ayant donné mandat à M. CHAULIEU
Mme LEYDIER ayant donné mandat à BARNOYER
Mme PAUL ayant donné mandat à Mme YVENAT
M. COGNET ayant donné mandat à Mme PANASSAC

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CHAULIEU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures

copie de l'original en préfecture
094-219400462-20260915-DEL24AF150926-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026